

Convention de don de documents, matériels informatiques et mobiliers à l'Université d'Antananarivo

Objet : Don de documents, matériels informatiques et mobiliers

Affaire suivie par :
Université d'Antananarivo
[BP 566, Campus Universitaire
Ambohitsaina, Ankatso]

Entre les soussignés

L'Université d'Antananarivo,
Représenté par son Président, Monsieur Mamy Raoul
RAVELOMANANA ;

Et
Le Korean University Council for Social Service (KUCSS),
Représenté par Monsieur Lee Kyoung Min,
Coordinateur de Programme,
Lot 36 A Ter Andranoro Antehiroka,
ci-après dénommé le Donateur ;

Vu

Vu le Memorandum of Understanding établi entre l'Ambassade de la Corée du Sud et l'Université d'Antananarivo signé en date du 22 janvier 2019 ;

Préambule

L'Université d'Antananarivo offre à l'accès de l'ensemble de la communauté universitaire à la documentation et communique aux publics, par le biais de ses bibliothèques, une importante collection de livres et de périodiques, dont une partie provient de dons de professeurs ou de sociétés savantes étrangères.

L'intégration dans cette collection de ce don de documents, matériels informatiques et mobiliers permet également d'en assurer la bonne conservation et de le mettre à disposition du public.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

